

OI01 - Nécropole nationale française de Cuts

Récapitulatif des attributs de l'élément constitutif

L'élément constitutif et son attribut majeur	OI01 Nécropole nationale française de Cuts	- OI01 Nécropole nationale française de Cuts
Liste des attributs secondaires	Zone tampon	- OI01-t1 Monument commémoratif dédié «Aux Somalis morts pour la France » - OI01-t2 Stèle en l'honneur des « Soldats de l'Archipel des Comores Morts pour la France – 1 ^{er} Bataillon de Tirailleurs Somalis » - OI01-t3 Mont de Choisy
	Zone d'interprétation	- OI01-i1 Butte des Zouaves

OI01 - Nécropole nationale française de Cuts

ICONOGRAPHIE



(OI01 Nécropole nationale française de Cuts, Stéphane Vermeiren/archives départementales de l'Oise, 2016)



(OI01 Nécropole nationale française de Cuts, Stéphane Vermeiren/archives départementales de l'Oise, 2016)

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

Situé le long de la route départementale 934 qui le longe par le nord, il est encadré à l'ouest par des terrains non bâtis, au sud par les bois de Cuts et de Saint-Barthélemy, et jouxte à l'est le cimetière civil.

1. Identification de l'élément constitutif

1.1 L'attribut majeur de l'élément constitutif

OI01 Nécropole nationale française de Cuts

1.2 Coordonnées géographiques

Coordonnées géographiques de l'élément constitutif

49°31'43"N, 3°05'32"E
LONGITUDE_WGS84_NO : 3°5'29.299320
LATITUDE_WGS84_NO : 49°31'45.522048
LONGITUDE_WGS84_NE : 3°5'33.034665
LATITUDE_WGS84_NE : 49°31'46.302617
LONGITUDE_WGS84_SE : 3°5'33.961637
LATITUDE_WGS84_SE : 49°31'42.122308
LONGITUDE_WGS84_SO : 3°5'30.012352
LATITUDE_WGS84_SO : 49°31'41.514369

1.3 Commune concernée

Cuts 60189

1.4 Nombre d'habitants permanents dans l'élément constitutif s'il y en a

0

1.5 Superficie totale

1.027 ha

1.6 Propriétaire concerné par l'attribut majeur

OI01 Nécropole nationale française de Cuts

N° parcelle :
1890000B0149

Etat français- Ministère de la défense

1.7 Gestionnaire concerné

OI01 Nécropole nationale française de Cuts

DMPA

2.1 Description de l'élément constitutif

2.1a) Située au bord de la départementale 934 (rue de la Ramée) en direction de Soissons, la nécropole nationale française de Cuts appartient à la vallée de l'Oise soissonnaise. Elle s'inscrit au cœur d'un grand ensemble paysager emblématique, celui des grandes cultures (Atelier 15 Architecture et Paysage, *Atlas des Paysages de l'Oise*). Adossée aux bois de Cuts et de Saint-Barthélemy, elle est encadrée par des terrains non bâtis, par des habitations et par le cimetière civil.

La nécropole nationale française de Cuts est créée officiellement par la France comme nécropole de regroupement en mars 1920 sur un terrain légèrement pentu; elle est érigée en cimetière national en 1922. C'est le type même de cimetière de regroupement. Là sont réunies des tombes provenant de la commune de Cuts, des cimetières provisoires de Carlepont, Caisnes, Chevillecourt, Nampcel, Lassigny, Autrèches, Plessis-de-Roye, Margny-aux-Cerises et Bailly, ainsi que du carré communal de Noyon.

Elle est fidèle au plan type français : son portail ouvre sur l'allée centrale qui traverse le cimetière. De part et d'autre de celle-ci, organisées en quatre grands carrés, les tombes, uniquement différenciées par les emblèmes religieux, sont alignées en rangées; elles encadrent le drapeau tricolore situé au centre.

La nécropole contient 3.307 corps de soldats : 3.296 soldats français de métropole et de l'empire colonial et un soldat russe décédés lors de la Première Guerre mondiale, ainsi que 10 soldats français décédés lors de la Seconde Guerre mondiale. 1.537 soldats y sont inhumés dans des sépultures individuelles et 1.770 soldats dans deux ossuaires situés au fond de la nécropole au niveau de l'allée centrale. Ces deux ossuaires encadrent un monument sobre en béton présentant l'inscription suivante « 1914 1918 Ici reposent 1743 militaires français morts pour la France » (27 soldats y seront enterrés après l'érection de ce monument) ainsi que les numéros des régiments des soldats qui y sont inhumés et leurs noms, quand ils sont connus.

Une petite stèle a été érigée devant ce monument en mars 2007. Elle a été commanditée par le Souvenir Français dans le but de « créer un lieu de rassemblement des tirailleurs, là où des centaines sont tombés, honorer nos troupes d'Afrique et créer avec leurs descendants des cérémonies annuelles ». Cette stèle portant l'inscription « 14-18 39-45 Mars 2007 » représente la France et l'Afrique imbriquées, ainsi qu'un croissant de lune surmonté d'une étoile à 5 branches, emblème de l'Islam.



(Monument de l'ossuaire et stèle de la nécropole nationale française de Cuts, Stéphane Vermeiren/ archives départementales de l'Oise, 2016)

2.1b) Les soldats inhumés dans la nécropole nationale française de Cuts sont majoritairement décédés lors des batailles de la traversée de l'Oise (septembre-octobre 1914) et lors des combats qui se sont déroulés dans le secteur de Cuts entre mai et septembre 1918, notamment durant la deuxième bataille de la Marne (juillet 1918).

La nécropole, localisée non loin de l'ambulance française de Cuts vers laquelle affluent de nombreux blessés le 17 septembre 1914, se caractérise par son grand nombre de stèles musulmanes (396). Entre le 16 et le 17 septembre, la 3^{ème} brigade du Maroc perdit sur cette commune et dans ses environs 1325 hommes dont 500 tués au combat; le 20 septembre 1914 à Cuts et dans les communes riveraines, des tirailleurs algériens et un régiment sénégalais sont décimés (J-Y. Bonnard). Elle compte aussi des sépultures de spahis et de zouaves ainsi que de soldats issus d'un bataillon des Tirailleurs Somalis. Ce bataillon, créé en mai 1916, regroupait des soldats provenant de Somalie, du Yémen, d'Abyssinie, du Sénégal et des Comores. Il a été envoyé au Mont de Choisy, situé sur le territoire de la commune de Cuts, en mai 1918, pour participer à la libération définitive du département de l'Oise. Les combats y ont été particulièrement intenses pendant six jours « au prix de pertes importantes sous le feu des bombardements par obus toxiques » (Jean-Yves Bonnard, « La Force Noire en action : Le Bataillon Somali dans l'Oise durant la Grande Guerre », *Mémoire de l'Oise*).

Depuis 2014, la nécropole nationale française de Cuts est intégrée au « Parcours des Zouaves » mis en place par le Musée Territoire 14-18 sur les communes de Cuts, Moulin-sous-Touvent et Carlepont. Ce parcours vidéo-guidé, proposé en français et en anglais, présente aux visiteurs les traces témoignant de l'implication des soldats originaires des colonies dans le premier conflit mondial.

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3.1 Contribution individuelle de l'élément constitutif à la VUE de la série, raisons du choix de l'élément constitutif (application de la grille des qualités)

- **Éléments liés à une nationalité ou à un peuple** : La nécropole de Cuts est le seul site funéraire de la Première Guerre mondiale dont la mémoire est liée aux soldats des anciennes colonies françaises **des Somalis et des Comores**. Cette nécropole reste un lieu mémoriel de premier plan pour ces pays qui y ont organisé récemment plusieurs cérémonies commémoratives et inauguré un monument, en 2014, en l'honneur des soldats morts dans l'Oise, à proximité de la nécropole.
- **Commémorations et manifestations publiques** : Des **cérémonies d'hommages** sont régulièrement organisées à Cuts, en présence de civils et d'officiels originaires de ces anciennes colonies françaises.
- **Représentativité de l'élément** : De par sa disposition architecturale et son organisation spatiale, cette nécropole constitue l'exemple caractéristique **des nécropoles françaises de regroupement des années 1920**.

3.2 Authenticité et intégrité de l'élément constitutif

- 1) **intégrité** : L'organisation générale de la nécropole n'a pas évolué depuis sa création en 1920. La nécropole se trouve en zone non aedificandi depuis 1986.
- 2) **authenticité** : Une réfection complète de la nécropole de Cuts a eu lieu en 1976 et un abri, situé au fond de la nécropole, a été détruit en 2009.

4. Etat de conservation de l'élément constitutif

4.1 Niveau actuel de conservation

- Etat insuffisant
- L'abri qui se trouvait à l'entrée de la nécropole était dans un état de dégradation avancé (portes et fenêtres

	<p>absentes, intérieur dégradé et souillé). Il a été détruit en octobre 2016, dans le cadre d'un vaste projet de réhabilitation de la nécropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pelouse se trouve dans un état correct. - De nombreuses tombes présentent des taches, traces de rouille, témoignant d'un manque d'entretien. - L'ossuaire, la dalle installée derrière l'entrée principale et le muret entourant la nécropole sont extrêmement dégradés et présentent de nombreuses fissures.
<p>4.2 Facteurs affectant l'élément constitutif ou susceptible de l'affecter, pressions dues au développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La nécropole est confrontée à plusieurs éléments de pollution visuelle. <p>En effet, des poteaux téléphoniques longent les limites sud de la nécropole. Les poteaux sont implantés à l'extérieur de la nécropole mais les câbles passent au-dessus de l'ossuaire.</p> <p>De même, des poteaux téléphoniques sont installés le long de la route départementale et longent l'entrée de la nécropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'espace de stationnement situé à l'entrée de la nécropole concerne aussi un point de collecte des déchets ménagers situé face au cimetière civil. - De plus, la nécropole pourrait aussi être confrontée, dans le futur, à d'autres risques de pollution visuelle. En effet, plusieurs terrains mitoyens de la parcelle de la nécropole sont situés en zone naturelle où la construction est tolérée.
<p>4.3 Mesures envisagées pour la conservation de l'élément constitutif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un vaste projet de réhabilitation de la nécropole a commencé à l'automne 2016 et va se poursuivre en 2017. L'abri à l'entrée de la nécropole a été détruit. Les tombes, l'ossuaire, la dalle d'entrée et le muret entourant la nécropole vont faire l'objet d'importantes rénovations. Un réaménagement paysager est aussi prévu en 2017. - Il a été proposé à la municipalité de prendre des mesures visant à restreindre les possibilités de construction sur les terrains mitoyens de la nécropole et d'y encourager les aménagements paysagers afin de protéger les abords et les perspectives visuelles. Une révision du PLU est en cours. - Un entretien plus régulier des tombes et de la pelouse sera demandé à l'organisme gestionnaire.
<p>5. Bibliographie spécifique et documentation de référence concernant l'élément constitutif</p>	
<p>5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ALVES-TEIXEIRA F., « 14-18 : la mémoire des Comoriens tombés dans l'Oise, enfin honorée », <i>Oise Hebdo</i>, n°1064, 23 juillet 2014, p. 34. - ATELIER 15 ARCHITECTURE ET PAYSAGE, <i>Atlas des Paysages de l'Oise</i>, Amiens : Direction régionale de l'Environnement de Picardie, 2006 ; Beauvais : Direction départementale de l'Équipement de l'Oise, 2006, pp. 244-247. - BONNARD J.-Y., <i>1914-1918, L'Oise au cœur de la Grande Guerre</i>, archives départementales de l'Oise, 2008.

	<ul style="list-style-type: none"> - BONNARD J.-Y., « La Force Noire en action : le Bataillon Somali dans l'Oise durant la Grande Guerre », <i>Mémoire de l'Oise</i>, CANOPE, n°20, juillet 2014. - BOUET, <i>Historique du bataillon des tirailleurs somalis pendant la guerre</i>, Rochefort-sur-Mer, 1931. - CHAMPEAUX A. « Les traditions du premier bataillon de tirailleurs Somalis de Douaumont à Djibouti », in CARLIER C. et PEDRONCINI Guy (dir.), <i>Les troupes coloniales dans la Grande Guerre</i>, Paris, IHCC, CNSV, Economica, 1997. - HARDIER T., JAGIELSKI J.-F. et F.S.E. du Collège Paul Eluard de Noyon, <i>Les Monuments commémoratifs de la Grande Guerre dans le nord-est de l'Oise</i>, Moyencourt, Editions EDHISTO, 2008.
<p>5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif (exemples : archives, plans et programmes les concernant, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Boîte d'archives n°1682</i>, Secrétariat d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire. - <i>Règlement du Plan Local d'Urbanisme</i>, daté du 9 avril 2010 et modifié le 15 juin 2011. - <i>Cimetières militaires : morts 1914-1918. Créations de cimetières militaires, entretiens, correspondance 1921-1939</i>, Rp 2126, Archives départementales de l'Oise.

ZONE TAMPON

Zone tampon pour l'élément constitutif OI01

Brève description textuelle des limites de la zone tampon

La zone tampon de la nécropole de Cuts s'étend sur un périmètre de 1 943, 03 hectares autour du site. Elle englobe : l'intégralité de la commune de Cuts, ainsi qu'une partie des terrains agricoles et des zones boisées situés sur les communes encadrant Cuts : Varesnes, Brétigny, Camelin (située dans l'Aisne), Nampcel, Caisnes et Pontoise-lès-Noyon.

1. Identification de la zone tampon

1.1 Liste des attributs secondaires de la zone tampon

- OI01-t1 Monument commémoratif dédié «Aux Somalis morts pour la France »
- OI01-t2 Stèle en l'honneur des « Soldats de l'Archipel des Comores Morts pour la France – 1er Bataillon de Tirailleurs Somalis »
- OI01-t3 Mont de Choisy

1.2 Coordonnées géographiques

De la zone tampon

X_O_DMS_WGS84: 3°3'38.9304
Y_O_DMS_WGS84: 49°32'14.7804
X_N_DMS_WGS84 : 3°5'47.94
Y_N_DMS_WGS84: 49°33,26.2224
X_E_DMS_WGS84 : 3°8'5.316
Y_E_DMS_WGS84 : 49°32'11.6412
X_S_DMS_WGS84: 3°5'36.1032
Y_S_DMS_WGS84: 49°30'31.8744

Des attributs secondaires (de la zone tampon)

- OI01-t1 Le Monument commémoratif dédié « Aux Somalis morts pour la France »
X_DMS_WGS84 : 3°4'57.3744
Y_DMS_WGS84 : 49°31'58.656
- OI01-t2 La Stèle en l'honneur des « Soldats de l'Archipel des Comores Morts pour la France – 1er Bataillon de Tirailleurs Somalis »
X_DMS_WGS84 : 3°4'55.8876
Y_DMS_WGS84 : 49°31'58.2744
- OI01-t3 Le Mont de Choisy
X_DMS_WGS84 : 3°4'38.3268
Y_DMS_WGS84 : 49°31'40.9044

1.3 Communes concernées

Cuts (60189)
Varesnes (60655)
Brétigny(60105)
Caisnes (60118)
Pontoise-lès-Noyon (60507)

1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la ZT	962 habitants (pour la commune de Cuts)
1.5 Superficie totale	1 943,03 ha
1.6 Propriétaires concernés	
Propriétaire privé	- <u>Brétigny</u> : 158 parcelles - <u>Caisnes</u> : 503 parcelles - <u>Cuts</u> : 4 822 parcelles - <u>Pontoise-lès-Noyon</u> : 11 parcelles - <u>Varesnes</u> : 84 parcelles
Propriétaire public	- <u>Caisnes</u> : Commune de Caisnes, parcelle n°391 - <u>Cuts</u> : Commune de Cuts : 67 parcelles - <u>Varesnes</u> : Commune de Varesnes, parcelle n°10
1.7 Gestionnaires concernés	
Gestionnaire privé	Pour les parcelles détenues par des propriétaires privés
Gestionnaire public	Pour les parcelles détenues par les communes de Caisnes, Cuts et Varesnes

2. Description des attributs secondaires de la zone tampon

- OI01-t1 Monument commémoratif dédié « Aux Somalis morts pour la France »

Ce monument se situe à 850 mètres à l'ouest de la nécropole nationale française de Cuts, au hameau de « La Pommeraye ». Il a été édifié au carrefour situé à l'entrée de la commune de Cuts, au croisement de la départementale 130 et de la départementale 934. Il a été commandité par l'Association nationale des Anciens Combattants et Anciens du Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc.

Ce monument commémoratif, d'une grande sobriété, est composé de béton et de briques. Inauguré le 9 juillet 1961, il est dédié au RICM (Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc) créé en 1915 et en particulier à son bataillon de soldats Somaliens qui a combattu lors des deux guerres mondiales. Sa plaque principale en marbre blanc indique : «Aux Somalis morts pour la France. Douaumont 1916 – Chemin des Dames 1917 – Malmaison 1917 – Mont de Choisy 1918 – Longpont 1918 – Pointe de Grave 1945». Cette plaque est ornée du blason du RICM (une ancre de marine des marsouins et une étoile à 5 points). Une véritable ancre de marine en bronze a été placée devant le monument. Une seconde plaque en marbre blanc est ornée d'un ordre du général Foch évoquant la bravoure du bataillon Somali lors des combats au Mont de Choisy du 30 mai au 4 juin 1918 : «Foch a dit : "Il s'agit du sort de la France" - Ordre Général Mai 1918 - Et le Bataillon Somali du R.I.C.M. premier régiment de France du 30 mai au 4 juin 1918 à un contre six défendit le Mont de Choisy barrant à l'ennemi la route de Paris».

- OI01-t2 Stèle en l'honneur des «Soldats de l'Archipel des Comores Morts pour la France – 1^{er} Bataillon de Tirailleurs Somalis»

Cette stèle a été installée à l'entrée de la commune de Cuts, face au monument commémoratif dédié «Aux Somalis morts pour la France». Erigée de l'autre côté de la départementale 130, elle se situe à 890 mètres de la nécropole.

Elle a été inaugurée le 19 juillet 2014, lors d'une cérémonie en l'honneur des soldats Comoriens tombés dans l'Oise en présence, notamment, de 300 Comoriens, de soldats français et comoriens, d'élus et de représentants d'associations d'anciens combattants. Elle comporte

l'inscription «Soldats de l'archipel des Comores morts pour la France - 1er bataillon de Tirailleurs Somalis» et les noms des 21 soldats Comoriens morts dans le département pendant le conflit.

- OI01-t3 Le Mont de Choisy

Le Mont de Choisy est une forêt, constituée essentiellement d'un mélange de futaie de feuillus et taillis. Elle se situe le long de la départementale 130, au niveau de l'entrée ouest de la commune de Cuts, à 1 kilomètre de la nécropole nationale de Cuts.

De violents combats s'y sont déroulés. Ils furent particulièrement intenses entre le 30 mai et le 11 juin 1918. Les positions allemandes n'y seront finalement défaites que le 20 août 1918. De nombreux soldats français inhumés à Cuts, en particuliers originaires des Somalis et des Comores, ont perdu la vie lors des combats du mont de Choisy. Cette bataille contribua à la victoire des forces de l'Entente et au retrait des troupes allemandes, en octobre 1918, de tous les territoires occupés depuis 1914.

ZONE D'INTERPRETATION

Zone d'interprétation pour l'élément constitutif OI01

1. Identification de la zone d'interprétation

1.1 Liste des attributs secondaire de la zone d'interprétation	- OI01-i1 La Butte des Zouaves
1.2 Coordonnées géographiques	
Des attributs secondaires (de la zone d'interprétation)	- OI01-i1 La Butte des Zouaves X_DMS_WGS84 : 3°2'56.9724 Y_DMS_WGS84 : 49°29'12.2244
1.3 Communes concernées	Cuts (60189) Caisnes (60118) Nampcel (60445) Autrêches (60032) Pontoise-lès-Noyon (60507) Carlepont (60129) Moulin-sous-Touvent (60438) Noyon (60471) Pont-L'Evêque (60506) Sempigny (60610) Passel (60488) Chiry-Ourscamp (60150) Bailly (60043) Tracy-le-Val (60642) Tracy-le-Mont (60641)
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la zone d'interprétation	25 568
1.5 Superficie totale	15 898,09 ha
1.6 Propriétaires concernés	
Propriétaire privé	OI01-i1 La Butte des Zouaves : Parcelles et propriétaires multiples (voir détails dans la liste en annexe)
Propriétaire public	Aucun
1.7 Gestionnaires concernés	
OI01-i1 La Butte des Zouaves	Propriétaires privés

2. Description de l'attribut secondaire de la zone d'interprétation

- OI01-i1 La Buttes des Zouaves (Moulin-sous-Touvent)

La Butte des Zouaves est située à l'est de Noyon, sur la commune de Moulin-sous-Touvent, à 5,5 kilomètres de la nécropole nationale de Cuts. Cette large levée de terre d'environ 2 mètres 50 de hauteur s'étend sur une superficie de 20m². Elle est entièrement recouverte d'arbres et d'arbustes.

Sa dénomination est liée à la présence de troupes de la 37ème division d'infanterie «qui

étaient constituées pour la majorité de soldats venant d'Afrique, zouaves issus de la métropole ou «Pieds Noirs» résidant habituellement en Afrique du Nord, et de soldats indigènes regroupés dans les formations de tirailleurs algériens» (Guénaff D. et Nowak J.-M., *La Butte des Zouaves et le saillant de Quennevières*, Noyon, Association Patrimoine de la Grande Guerre, 2010). De septembre 1914 à juillet 1915, ces unités ont participé aux combats menés dans le secteur. Puis, à partir de 1918, d'autres unités d'Afrique, notamment la 38^{ème} DI composée de zouaves, de tirailleurs et du bataillon Somali ont participé aux combats qui ont contribué à la libération définitive du département de l'Oise.

Un monument en béton a été érigé, après 1992, sur la Butte des Zouaves, il est surmonté d'une croix métallique peinte en noir. Une plaque noire installée sur ce monument indique: « Ici reposent des zouaves ensevelis vivants 1914-1918 ». Cette affirmation est encore débattue par les historiens. La butte des Zouaves est inscrite depuis 2002 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ESPACE ANNEXES

- Procès-verbal de la Commission des cimetières militaires au sujet du cimetière de Cuts et croquis du futur emplacement de la nécropole, 24 avril 1920 [copie conforme du 31 octobre 1925], *Cimetières militaires : morts 1914-1918. Créations de cimetières militaires, entretiens, correspondance 1921-1939*, Rp 2126, Archives départementales de l'Oise. [OI01-019 et OI01-020]

2^e Région

PROCES-VERBAL

Commission des Cimetières
Militaires de l'Oise

, de la Commission des Cimetières militaires
au sujet du Cimetière de COTS.

En exécution de la transmission n° 5873 du 13 janvier 1920, de M. le Général Cdt le 2^e C.A. la Commission prévue par la C.M. n° 10.340-2/4 du 17 février 1916 sur les cimetières militaires s'est réunie le 12 mars 1920 à COTS.

Assistaient à la réunion :

Un conseil municipal de la Commune de COTS et l'Officier du 3^e secteur d'Etat-Civil.

Considérant que la surface demandée par l'Officier d'Etat-Civil pour grouper en ce point l'ensemble des tombes disséminées dans la région est de 67 ares environ.

Considérant que l'emplacement proposé et indiqué sur le croquis ci joint, correspond aux conditions générales d'établissement d'un cimetière.

Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de COTS a donné un avis favorable à l'établissement d'un cimetière à l'emplacement proposé.

Considérant que le terrain choisi n'a pas une valeur exceptionnelle par rapport à ceux de la région.

Pour ces motifs, la Commission propose que le cimetière militaire de COTS soit créé sur le terrain indiqué sis au sud-ouest du Village en bordure de la route de NOYON, appartenant à M. LANGLADE et d'une surface de 66 ares environ.

Le Chef d'Escadron de BONFILS
du 15^e Rég. de Chasseurs à Cheval
Président de la Commission.

M. le Docteur PAQUET
Membre de la Commission Départemental d'Hygiène

signé: de BONFILS

signé: PAQUET

P. le Médecin-Major de 2^e classe
BRUGES.
signé: BRUGES.

Le Capitaine CALONI
de la Chefferie du Génie de
Compiègne.
signé: CALONI

Vu et approuvé
AMIENS le 24 avril 1920
P.O. le Chef d'Etat-Major
signé: JORDAN.

Pour Copie Conforme
Compiègne le 31 Octobre 1925
Le Chef de Bataillon MORNET Chef du Génie.

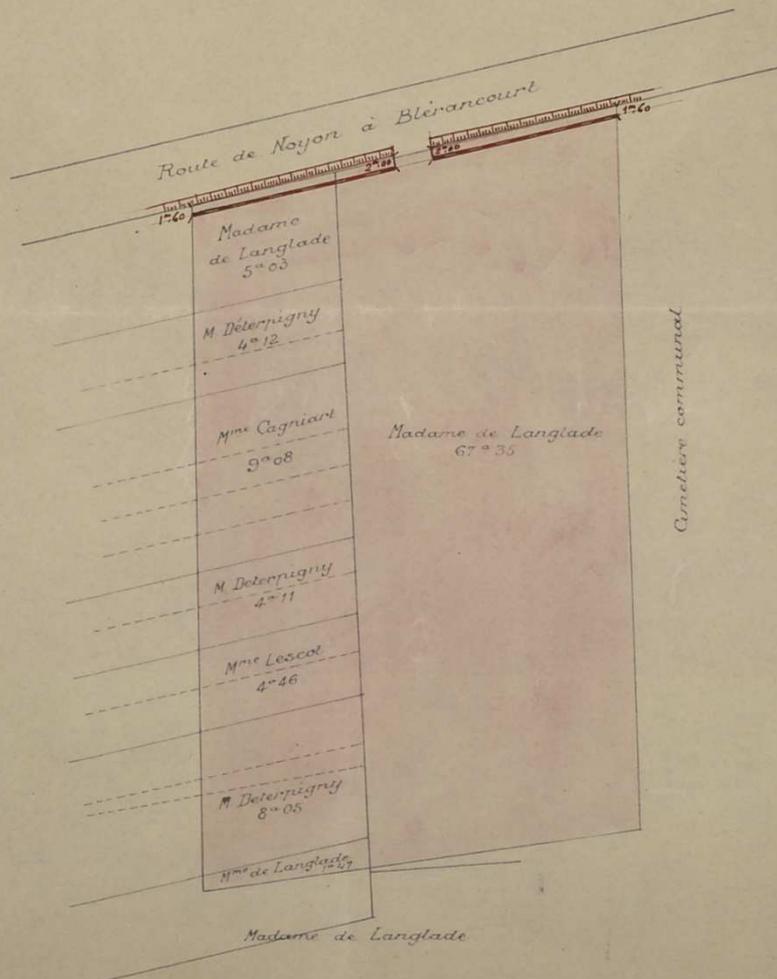
Mornet

Commune de Culo
Cimetière militaire français
de Culo (oise)

Sieu-dit : "La Justice"

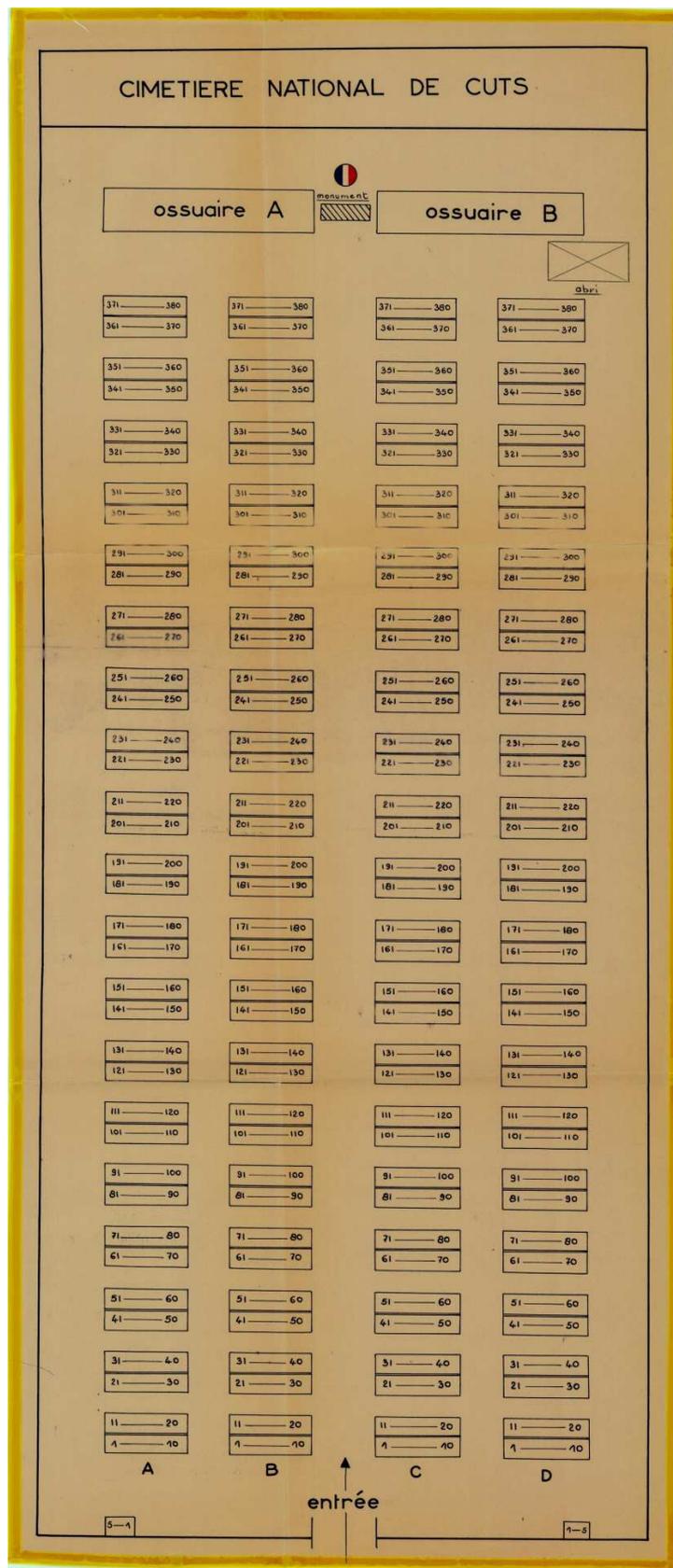
Superficie : 1^m 03^m 67

Section B. N^{os} 1772^P à 1786^P



Echelle de 1/1000^e

- Plan de la nécropole nationale française de Cuts, non daté. Boîte d'archives n°1682, ministère des anciens combattants. [OI01-021]



OI01-021

PHOTOGRAPHIES DES ATTRIBUTS SECONDAIRES (Toutes zones confondues)



(O101-t1 Monument commémoratif dédié « Aux Somalis morts pour la France », Stéphane Vermeiren/archives départementales de l'Oise, 2016)



(O101-t2 Stèle en l'honneur des «Soldats de l'Archipel des Comores Morts pour la France – 1^{er} Bataillon de Tirailleurs Somalis», Stéphane Vermeiren/archives départementales de l'Oise, 2016)



(O101-i1 La Buttes des Zouaves (Moulin-sous-Touvent),
Stéphane Vermeiren/archives départementales de l'Oise, 2011)